

Ajaccio, le 14 décembre 2023

Affaire suivie par : *Alizée Blondelot*  
Tel : 04 95 51 52 09  
Courriel : [udap.corse-du-sud@culture.gouv.fr](mailto:udap.corse-du-sud@culture.gouv.fr)

La directrice régionale des affaires culturelles par  
intérim

A  
Elisabeth Cheuret  
Chargée de mission « sites patrimoniaux  
remarquables »  
Direction générale des patrimoines et de  
l'architecture - Sous-direction des monuments  
historiques et des sites patrimoniaux  
182 rue Saint-Honoré,  
75001 Paris

**Objet: SPR de Corse – Avis du DRAC sur les projets de création des SPR de Sartène (2A) et Pigna (2B).**

Le territoire de la Corse recèle un patrimoine historique et architectural qui mérite et nécessite une attention particulière dans le cadre d'une démarche de préservation et de valorisation. En menant une politique incitative ces dernières années, la DRAC a identifié plusieurs communes éligibles au label SPR. Deux d'entre elles, Sartène en Corse-du-Sud et Pigna en Haute-Corse au regard du niveau de maturité des études réglementaires et documentaires et compte tenu de forts engagements politiques locaux sont plus particulièrement ciblées et sont soumises aujourd'hui à l'avis des membres de la CNPA.

### **La commune de Sartène en Corse-du-Sud**

Sartène est une commune du sud-ouest de l'île, l'une des 20 plus vastes de France métropolitaine, cet espace géographique recouvre un secteur, entre les fleuves Rizzanese et Ortole, entre la mer et la montagne. Le paysage présente un aspect complexe et compartimenté qui correspond à une succession de vallées côtières séparées par des reliefs aux fortes pentes. Le terrain est occupé essentiellement par une végétation de maquis bas ou haut selon les secteurs, qui colonise les terres agricoles ou pastorales délaissées. Le vignoble, qui s'est développé depuis une soixantaine d'années, occupe les coteaux les plus favorables. Il a eu un impact non négligeable sur le paysage en modifiant le parcellaire des structures agraires anciennes.

La ville de Sartène porte depuis une vingtaine d'années le label « VPAH ». Poussive au début, la démarche fait aujourd'hui l'objet d'un regain d'intérêt par la municipalité.

Nous rappelons que le territoire communal est connu pour son patrimoine archéologique avec en particulier des sites mégalithiques de tout premier ordre et emblématiques en Méditerranée (sites de Palaghju et du Plateau de Cauria). La ville est en outre dotée du centre d'art polyphonique territoriale et du musée de Préhistoire, labellisé musée de France, deux établissements sous tutelle de la Collectivité de Corse. Il n'est pas inutile de rappeler que les us et coutumes des habitants de Sartène et de ses environs ont inspiré une partie de la littérature de Prosper Mérimée.

Le centre historique de la commune principalement d'époque moderne, délimité par les reliquats de la citadelle génoise est relativement bien conservé. C'est ce secteur qui fait aujourd'hui l'objet de l'examen de la CNPA après d'âpres et constructives échanges avec le maire de la ville qui porte ce dossier.

La ville s'est depuis plusieurs années lancée dans une démarche de rénovation urbaine qui se traduit notamment par une piétonisation accrue du centre-ville. Compte tenu des efforts de la municipalité et de l'urgence pour elle de bénéficier d'outils réglementaires de planification et de gestion de son patrimoine immobilier et de ses abords, la DRAC a accompagné et encouragé vivement ce dossier par l'intermédiaire de l'UDAP 2A.

### **La commune de Pigna en Haute-Corse**

La commune de Pigna en Haute-Corse appartient au territoire de la Balagne, au nord-ouest de l'île au cœur d'un paysage très contrasté formé de collines aux sommets arrondis et de moins en moins élevés vers le littoral. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'important développement agricole de la région est caractérisé par une forte mise en culture (40 % des terres sont cultivés), dont les traces caractéristiques de ce territoire sont encore perceptibles aujourd'hui à travers l'aménagement en terrasses des reliefs.

Placé sur une de ces éminences collinaires, le village, possède une identité architecturale particulièrement prégnante, témoin historique d'une activité agropastorale ancestrale où chaque espace était dédié à une activité (élevage, oléiculture...).

La commune de Pigna est particulièrement investie dans les projets patrimoniaux. Ainsi elle a délibéré pour relancer sous forme de SPR, un ancien projet de ZPPAUP inachevé. La politique communale est depuis de longues années axée sur la convergence nature/culture, avec pour objectif un regain de population et d'activité. Pour cela, une mutation a été nécessaire tant sur le plan des activités (anciennement surtout pastorales et agricoles) que sur le retour ou la fixation des jeunes, et l'installation de nouveaux habitants.

Les moyens et les outils de médiation et de participation citoyenne que la commune se propose de mettre en place pour assurer le succès de cette démarche reposent surtout sur une prise de conscience historiques de ses habitants (dès le début des années 70) et sur l'action permanente de trois associations : l'Artigiani di Pigna qui regroupe les artisans d'art du village, le Foyer rural et le centre culturel Voce, labellisé « centre national de création musicale ». Cette dernière structure qui dispose d'un outil de travail remarquable (un lieu d'accueil la Casa Musicale, un amphithéâtre de plein air un auditorium construit en 2000 et qui, parfaitement intégré au noyau historique, peut être considéré comme un prototype de l'architecture durable). Depuis plus de 40 ans le centre « VOCE » mène une action remarquable de recherche et de création musicale autour de la voix à partir des répertoires traditionnels des polyphonies corses qu'il contribue par ailleurs à préserver.

La commune s'engage aujourd'hui dans la démarche de création d'un SPR pour donner une reconnaissance à ses réalisations et assurer leur pérennité par la poursuite dans le temps des efforts entrepris dans le sens de la dynamisation du patrimoine matériel et immatériel.  
La DRAC a accompagné ce dossier par l'intermédiaire de l'UDAP 2B.

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice régionale des affaires culturelles par intérim

Mary-Lou COMITI